

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Groupama S.A.

Avis de modification de permis – Imposition d'une restriction
Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 6 novembre 2015, le permis d'assureur de Groupama S.A. afin de limiter les activités à la gestion des polices existantes dans les catégories d'assurance suivantes :

- | | |
|--|-------------------------------|
| - Assurance contre la maladie ou les accidents | - Assurance contre l'incendie |
| - Assurance de biens | - Assurance de responsabilité |
| - Assurance des chaudières et des machines | - Assurance maritime |

Le représentant principal au Québec est, Madame Enda Wong, de McMillan LLP dont la place d'affaires est située au 1000, Sherbrooke Ouest, Bureau 2700, Montréal (Québec) H3A 3G4.

Le siège de l'assureur est situé au 8-10 rue d'Astorg, 75383 Paris Cedex 08, France.

Fait le 24 novembre 2015

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.